

CHALLENGE DES ENTREPRISES DE LA CCI HAUTS-DE-FRANCE

RÈGLEMENT

COURSES

Le challenge prend en compte automatiquement les coureurs classés dans l'une des épreuves au programme des courses et marche « pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » du 28/11/2022 :

- 10 km : 10 000 mètres,
- 5 km : 5 000 mètres,
- Marche : 5 000 mètres.

CLASSEMENT PAR ENTREPRISES : CHALLENGE DU NOMBRE



Ils récompensent la première entreprise dans chacune des quatre catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Entreprises de moins de 10 salariés,
- Catégorie 2 : Entreprises de 11 à 50 salariés,
- Catégorie 3 : Entreprises de 51 à 99 salariés,
- Catégorie 4 : Entreprises de plus de 100 salariés.

Pour chacune des catégories, le mode de classement est le suivant :

1. 10 points pour le 10 kilomètres,
2. 5 points pour le 5 kilomètres (marche ou course),

→ Ratios = {Total de points / nombre de salariés} x 1 000. Classement des ratios par ordre décroissant.

CLASSEMENT PAR ENTREPRISES : CHALLENGE PERFORMANCE



Par addition des temps réalisés pour les 4 premier(e)s arrivant(e)s (2 femmes et 2 hommes) par entreprises, un classement de la Performance sera prononcé pour les catégories 1-2-3-4.

UNE CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE : CHALLENGE ENTREPRISES CCI HAUTS-DE-FRANCE



Organisée à l'issue des courses et marche, à 22h15 (horaire à préciser), cette cérémonie aura pour objet :

- L'appui et le relai des messages en faveur de « l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».
- La mise en lumière des entreprises de la CCI Hauts-de-France ayant fédérées leurs collaborateurs au challenge du Nombre et au challenge de la Performance.
- La remise du don faite à l'association « Osez le féminisme 59 ».

PRÉSENTATION

Informations :

<https://www.lille-athletisme.com/stop-violences-femmes/>

Inscriptions :

https://www.njuko.net/stop-violences-femmes-2022/select_competition

Aftermovie 2021 :

<https://youtu.be/H2k1FmLv2o0>